

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RESILIATION DE BAIL PROFESSIONNEL
S.A.S. WALLYN ARCHITECTURE ET ASSOCIES – RUE DE LA GARE

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la décision numéro **2021/119** du 13 septembre 2021 relative au bail professionnel conclu pour une durée de six ans du 01/09/2021 au 31/08/2027, entre la Ville et la **S.A.S. Wallyn Architecture et Associés** concernant le local situé 14B rue de la Gare,

Considérant la demande de la S.A.S. Wallyn Architecture et associés de quitter lesdits locaux,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier en date du 1^{er} septembre 2023, le bail professionnel conclu avec la S.A.S. Wallyn Architecture et Associés pour les locaux sis 14B rue de la Gare.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **16 JUIN 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **16 JUIN 2023**